

Département :
DORDOGNE

Commune :
FOSSEMAGNE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Section : D
Feuille : 000 D 01

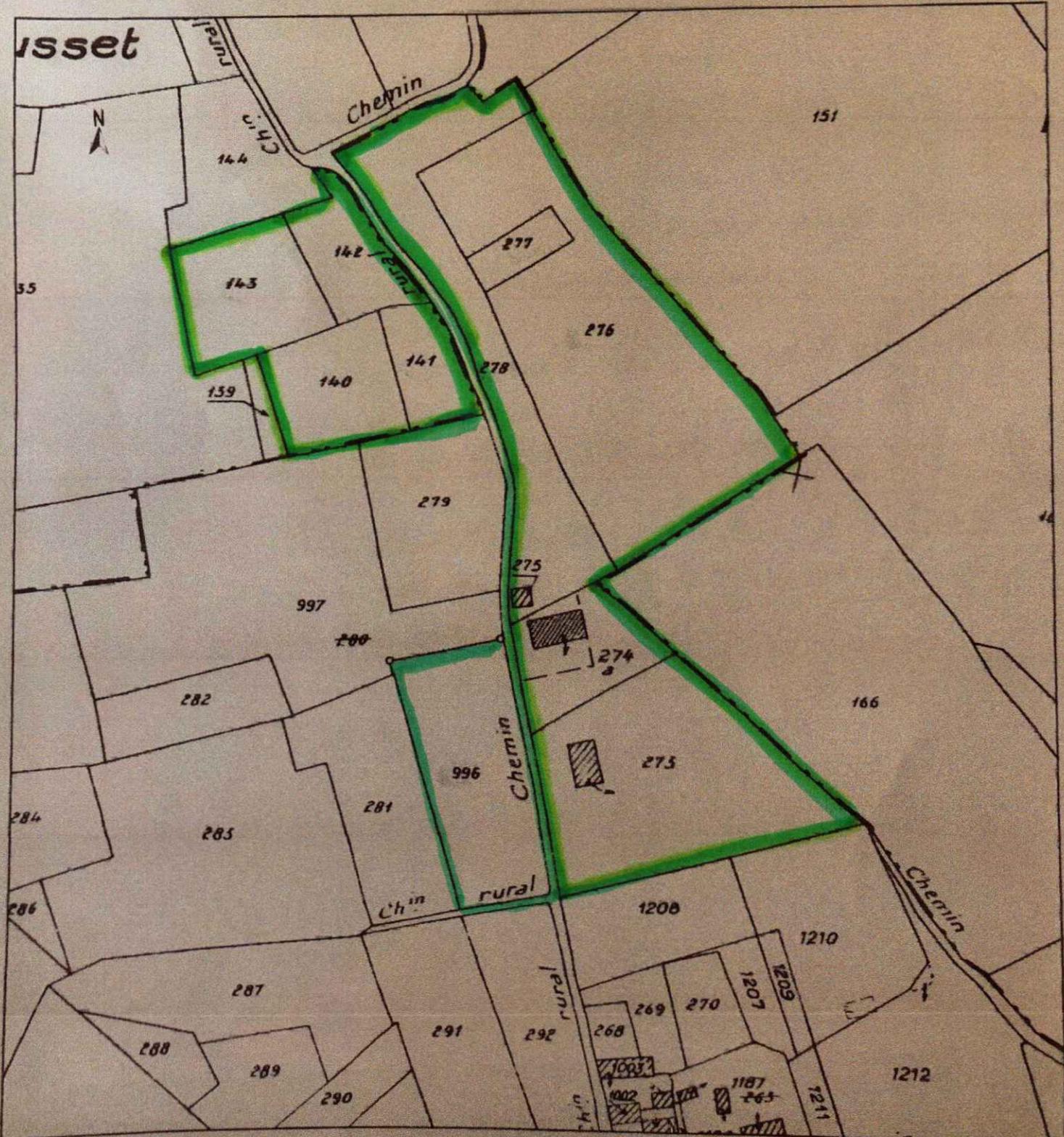
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/07/2011
(fuseau horaire de Paris)

©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
DORDOGNE

Commune :
FOSSEMAGNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant
PERIGUEUX

Section : D
Feuille : 000 D 01

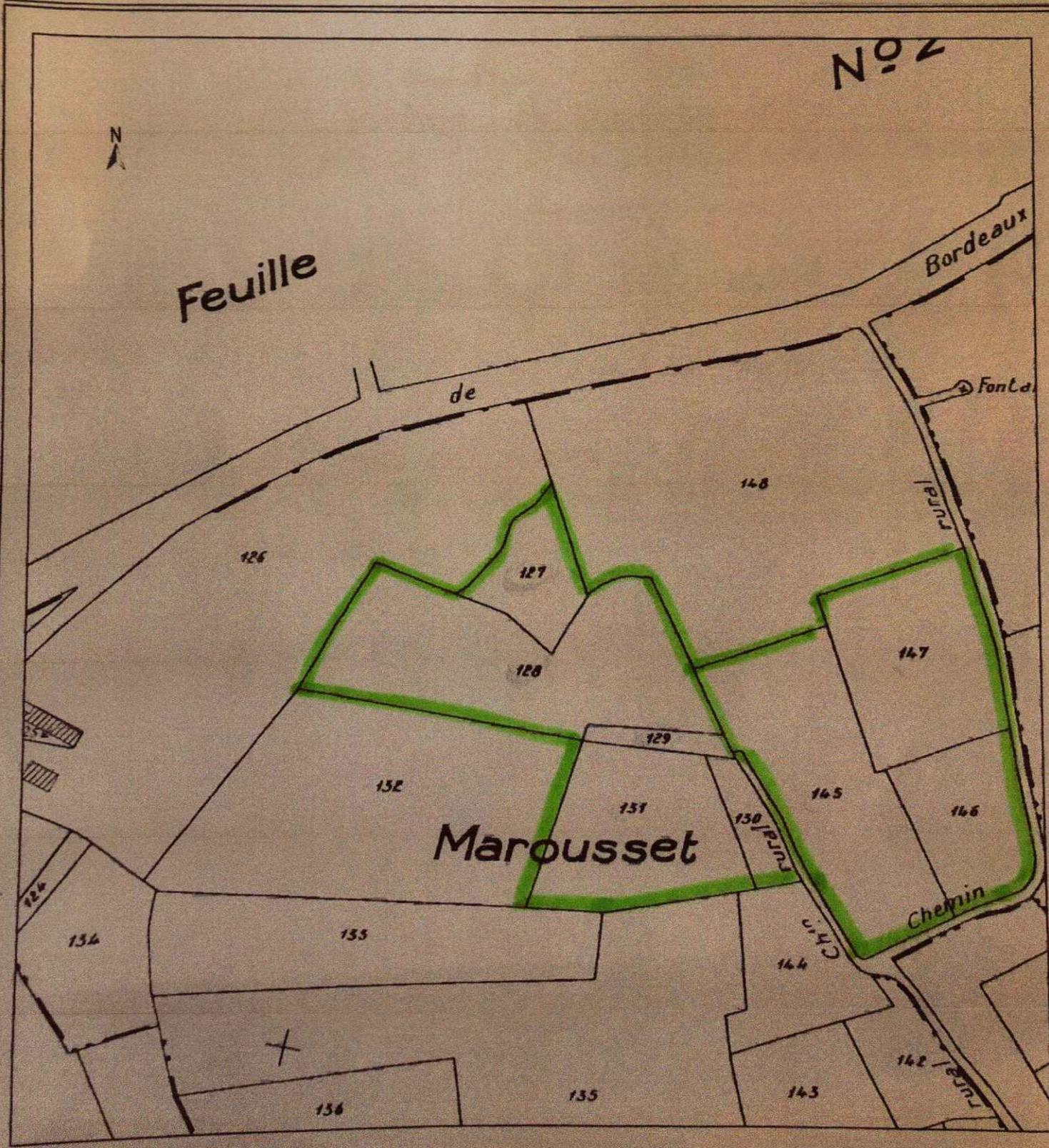
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/07/2011
(fuseau horaire de Paris)

©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMPOSITION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNAUTE

Il dépend à titre immobilier de la communauté ayant existé entre Monsieur et Madame **DUMAS**, savoir :

DESIGNATION

-

A FOSSEMAGNE (DORDOGNE) 24210 Les Maurans,
Une maison d'habitation composée d'un sous-sol, premier étage d'une cuisine, séjour, quatre chambres, salle de bains, water-closets, combles perdus au dessus, dépendances et parcelles de terrain attenantes et non attenantes en nature de terre, pré et taillis.

Figurant au cadastre savoir :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
	D	127	Marousset	00 ha 14 a 30 ca	Taillis
	D	128	Marousset	00 ha 61 a 89 ca	Pré
	D	129	Marousset	00 ha 03 a 73 ca	Terre
	D	130	Marousset	00 ha 06 a 65 ca	Pré
	D	131	Marousset	00 ha 37 a 67 ca	Terre
	D	140	Marousset	00 ha 19 a 70 ca	Pré
	D	141	Marousset	00 ha 10 a 50 ca	Terre
	D	142	Marousset	00 ha 14 a 94 ca	Pré
	D	143	Marousset	00 ha 22 a 27 ca	Terre
	D	145	Marousset	00 ha 50 a 95 ca	Pré
	D	146	Marousset	00 ha 22 a 30 ca	Terre
	D	147	Marousset	00 ha 38 a 36 ca	Terre
Maison	D	273	Les Maurans	00 ha 56 a 12 ca	Sol-taillis
Huys	D	274	Les Maurans	00 ha 18 a 00 ca	Taillis Sol
	D	275	Les Maurans	00 ha 00 a 49 ca	Sol
	D	276	Les Maurans	00 ha 92 a 20 ca	Terre
	D	277	Les Maurans	00 ha 05 a 30 ca	Vigne
	D	278	Les Maurans	00 ha 46 a 00 ca	Pré
Soliz	D	805	Clos de Papue	01 ha 66 a 58 ca	Taillis (Soliz)
	D	806	Clos de Papue	01 ha 50 a 40 ca	Taillis
	D	996	Les Maurans	00 ha 35 a 00 ca	Pré

Total surface : 08 ha 73 a 35 ca

EVALUATION

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur du Bureau des Hypothèques, ledit bien est évalué à :

CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE EUROS ci

190000.00 EUR

le 02/11/19

de : Daniel

A

Christiane, Christian Alain, Elisabeth, Marie Ange, Isabelle.

Objet: Questionnaire à Compléter si nous vendons les maurans.

Comme nous l'avions évoqué au départ , nous avons opté pour la location puis très vite l'idée de vendre est devenue réalité compte tenu que personne(Nous six et les petits enfants) n'était intéressés pour garder le patrimoine.

Peut être faut il reposer la question?

De toute façon les travaux que nous avons engagés était une nécessité quelque soit la solutions .

Solution 1) La location (la maison avec l'entourage, le foncier ou la totalité)

Solution 2) La vente(la maison avec l'entourage, le foncier ou la totalité)

Le principal inconvénient de la solution 1, nous serons toujours amenés à intervenir , nous ne savons pas qui on va avoir, comment ils vont se comporter, et surtout au moment de la reprise des biens comme vous le savez c'est souvent compliqué etc etc.

Dans ces conditions la seule solution reste la vente avec comme objectif: La Totalité si on ne veut pas que ce patrimoine laissé par nos parents ne tombe en désuétude. Personnellement ça me ferai trop mal de voir les ronces envahir l'espace et que ça tombe en ruine. D'ou le petit questionnaire à compléter pour entamer la procédure de vente. Sachant que nous avons sollicité une Agence Immobilière pour avoir des renseignements. La dernière fois que nous avons la journée nettoyage, nous avons reçu le conseil pour une étude et chiffrage du patrimoine, il à fait son rapport qui vous sera présenté demain ainsi que la visite de Véolia pour l'assainissement.

Etes vous pour la vente

signatures

Daniel DUMAS : je suis pour la vente le 3/11/19

Christiane PAYEMENT: Je suis pour la vente 3/11/19

Christian Alain DUMAS: Je suis pour la vente 3/11/19

Elisabeth LEROUX: Je suis d'accord pour la vente

Marie Ange ROBERT: Je suis d'accord pour la vente

Isabelle LACHAUD: Je suis d'accord pour la vente 03/11/19

Vous pouvez garder ce document car, demain j'en amène un pour le signer.

MARIAGE - REGIME MATRIMONIAL

Monsieur et Madame **DUMAS - FERIGNAC** se sont mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SEGONZAC (19310), le 21 octobre 1950.

ABSENCE DE DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

CONJOINT SURVIVANT

Madame Lucienne **FERIGNAC**, retraitée, demeurant à FOSSEMAGNE (24210) Les Maurans,
Née à SEGONZAC (19310), le 13 janvier 1932,
Veuve de Monsieur Fernand **DUMAS** et non remariée.
De nationalité Française.

Commune en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Bénéficiaire à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession.

HERITIERS

LAISSANT pour habiles à se dire et porter héritiers ensemble pour le tout ou chacun pour un sixième :
Sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

① Monsieur Daniel **DUMAS**, retraité, époux de Madame Brigitte **DUBIAN**, demeurant à CUBLAC (19520), 39 Rue Maurice Ravel,
Né à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 11 août 1951,
Marié sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de PERIGUEUX (24000), le 25 août 1973.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.

② Madame Christiane Huguette **DUMAS**, employée Crédit Agricole, épouse de Monsieur Robert Alain **PAYEMENT**, demeurant à SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN (24400), Les Gourgues,
Née à JUILLAC (19350) le 6 mai 1953,
Mariée sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de FOSSEMAGNE (24210), le 14 septembre 1974.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.

③ Monsieur Christian Alain **DUMAS**, pré-retraité, époux de Madame Marie-Christine **GAUTHIER**, demeurant à SAINT-SAUVEUR (24520), Terme de la Roque,
Né à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 26 octobre 1956,

Marié sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SAINT-SAUVEUR (24520), le 29 juillet 1978.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.

④ Madame Elisabeth **DUMAS**, comptable, épouse de Monsieur Jean Luc **LE ROUX**, demeurant à FOSSEMAGNE (24210), Puychenit,
Née à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 20 mars 1961,
Mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques LABAISSE, Notaire à FOSSEMAGNE, le 27 juillet 1982, préalable à son union célébrée à la mairie de FOSSEMAGNE (24210), le 31 juillet 1982.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.

⑤ Madame Marie-Ange **DUMAS**, secrétaire de direction, épouse de Monsieur Philippe **ROBERT**, demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE (24430), Le Marmet,
Née à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 12 mai 1963,
Mariée sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de FOSSEMAGNE (24210), le 2 juillet 1983.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.

⑥ Madame Isabelle Béatrice **DUMAS**, employée, épouse de Monsieur Jean Louis **LACHAUD**, demeurant à TOURTOIRAC (24390), Les Taloches,
Née à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 17 décembre 1967,
Mariée sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de FOSSEMAGNE (24210), le 28 juillet 1990.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.

SES SIX ENFANTS seuls issus de son union avec son conjoint survivant.

PRECISION étant ici faite que de l'union des époux DUMAS-FERIGNAC, était issu un autre enfant, Marie-France DUMAS, née à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 23 août 1959, précédée à BADEFOLS D'ANS (24390) le 7 avril 1960.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par le Notaire soussigné le 5 avril 2012.

PRESENCE - REPRESENTATION

Tous les ayants-droit sont présents.